



Communauté de Communes  
du Pays du Vermandois

Annexe 1



**RAPPORT ANNUEL DU SERVICE PUBLIC  
DE PRÉVENTION ET DE GESTION  
DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

**20  
23**

# SOMMAIRE

**PRÉSENTATION**

**P. 3**

**LA COLLECTE**

**P. 7**

**CARACTERISATIONS**

**P. 10**

**DE LA COLLECTE AU  
TRAITEMENT**

**P. 11**

**DECHETERIES**

**P. 12**

**BILAN 2020 : DEEE**

**P. 16**

**PRE-COLLECTE**

**P. 18**

**ACTIONS**

**P. 19**

**BILAN FINANCIER**

**P. 21**

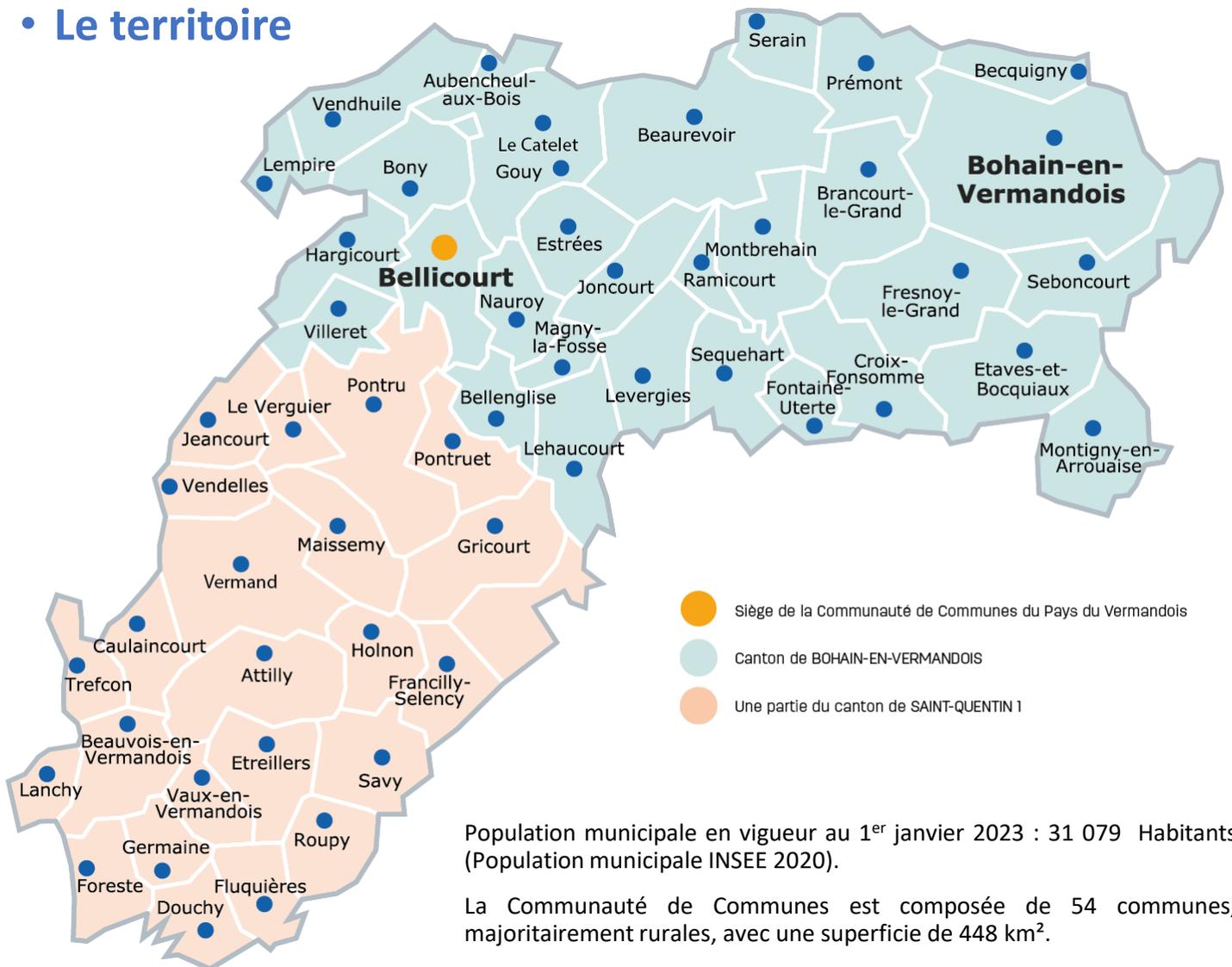
**ANNEXES**

**P. 28**

# PRÉSENTATION

## Générale du service déchets ménagers

### • Le territoire



Population municipale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : 31 079 Habitants (Population municipale INSEE 2020).

La Communauté de Communes est composée de 54 communes, majoritairement rurales, avec une superficie de 448 km<sup>2</sup>.

Le taux d'habitat collectif est de 8% et concerne principalement les communes de Bohain-en-Vermandois, de Fresnoy-le-Grand et d'Holnon.

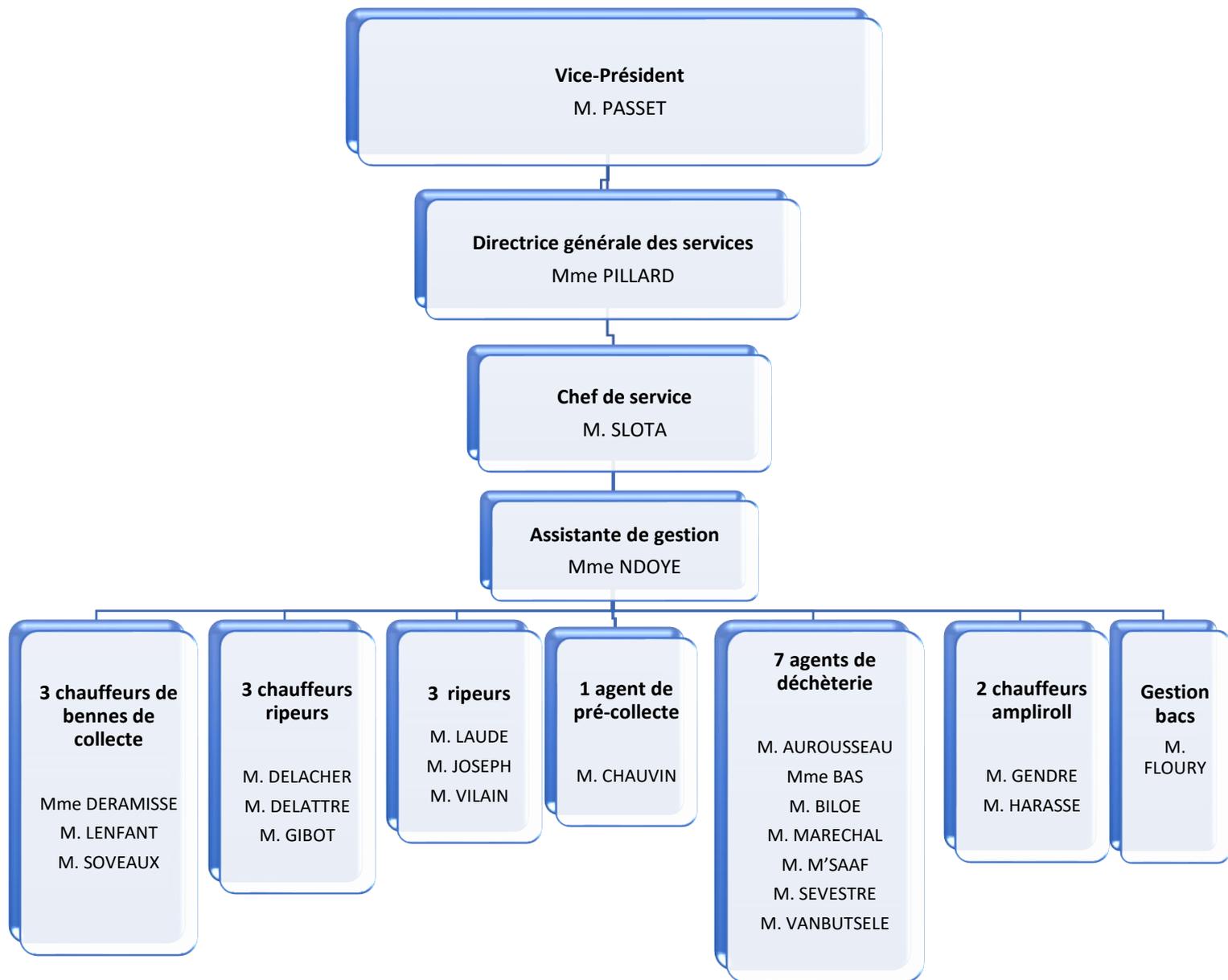
### • Les compétences exercées

La Communauté de Communes du Pays du Vermandois (CCPV) exerce la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés et délègue à Valor'aisne (Syndicat départemental de traitement des déchets ménagers de l'Aisne) la compétence de traitement depuis 2003.

Les ordures ménagères sont traitées par valorisation énergétique (47,38%) et par stockage (52,62%). Les recyclables (hors verre) sont livrés au centre de tri d'Urvillers. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, Valor-aisne a pris en charge le traitement des déchets issus des déchèteries.



# ORGANIGRAMME DU SERVICE



## Composition du parc de véhicules



2 bennes ordures  
ménagères  
de 23 m<sup>3</sup>



1 benne avec grue et  
lève-conteneurs



3 Ampliroll  
(dont 1 équipé d'un rouleau  
compacteur)



1 benne déchets  
recyclables  
de 22 m<sup>3</sup>



1 véhicule de livraison



1 véhicule de  
remplacement

# LA COLLECTE

*En porte à porte et en point d'apport volontaire*

## Caractéristiques de la collecte

### La collecte en porte à porte (PAP)

Cette organisation de collecte est en place depuis le 1<sup>er</sup> mai 2018.

Flux de déchets	Mode de gestion	Fréquence de collecte	Contenant
Ordures ménagères résiduelles (OM)	Régie	C 1	Bac couvercle Vert
		C 0.5	
Collecte sélective monoflux (CS)		C 0.5	Bac couvercle Jaune

C 1 : collecte toutes les semaines

C 0,5 : collecte toutes les deux semaines

### La collecte en points d'apports volontaire (PAV)

Flux de déchet	Prestataires	Mode de dépôt	Nombre de bornes
Verre	Gurdebeke	Colonnes aériennes	186
Textile	Le Relais / Eco-Textile		52
OM	Régie	Colonnes aériennes	28
		Colonnes enterrées	9
CS		Colonnes aériennes	28
		Colonnes enterrées	9

La collecte du verre est effectuée uniquement en point d'apport volontaire. Au total, ce sont 186 bornes réparties sur le territoire qui permettent la récupération du verre. Toutes les communes disposent d'une ou plusieurs bornes pour la récupération du verre. Aussi, chacune des déchèteries est équipée d'au moins 2 bornes. Les enlèvements sont réalisés par le transporteur Gurdebeke à une fréquence prédéterminée ou occasionnellement sur demande en cas de débordement. Le verre collecté est ensuite acheminé au site d'Everglass à Rozet-Saint-Albin.

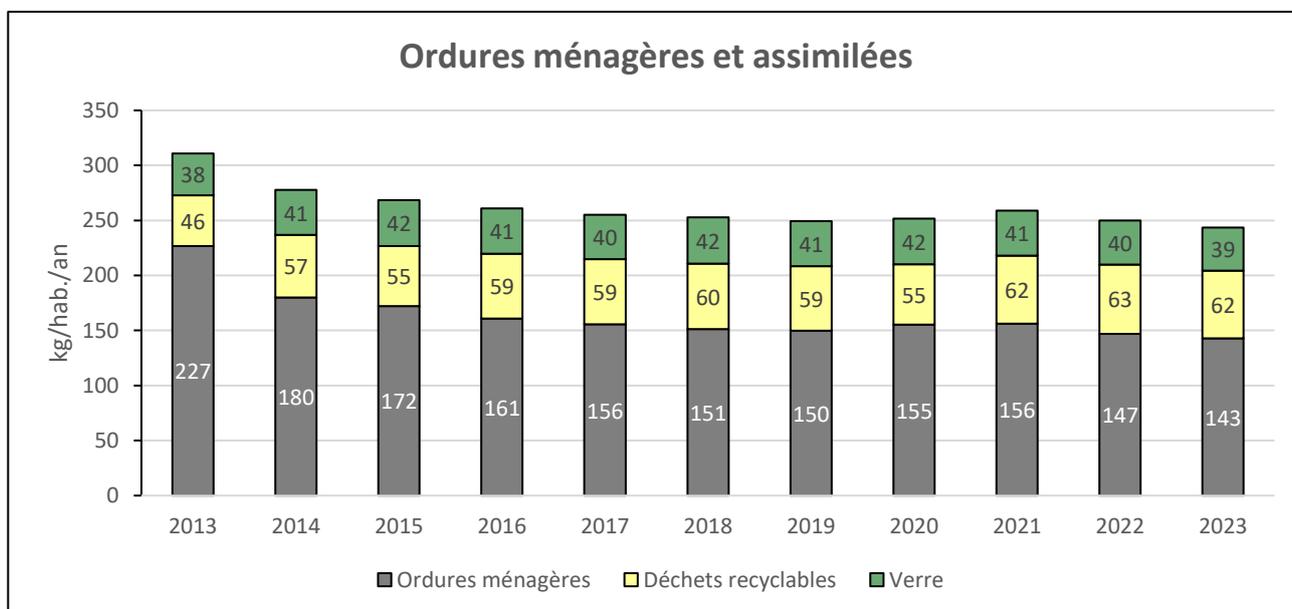


# Jonnages et flux collectés

## Performance annuelle

Flux de déchets	Tonnages 2023	CCPV (kg/hab.)	Valor'Aisne (kg/hab.)
Ordures ménagères	4 442,480	142,942	191
Collecte sélective (Hors refus de tri)	1 912,660	61,542	60,4
Verre	1 210,960	38,96	NC
Refus de tri	498,330	16,034	NC

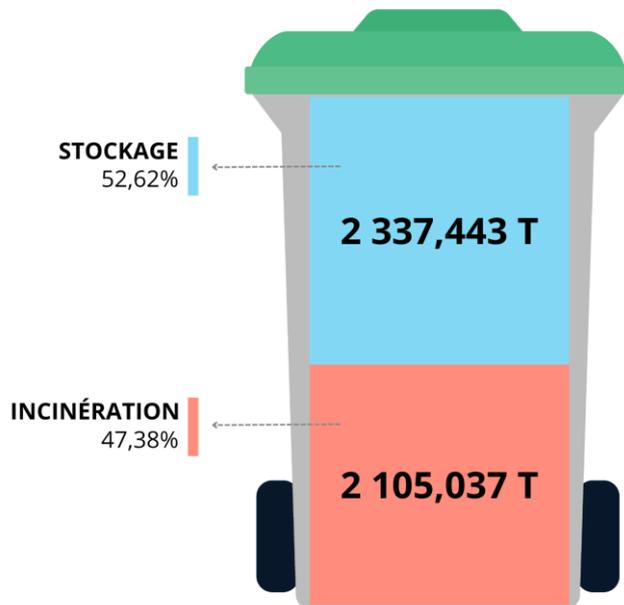
## Évolution des tonnages depuis 2013



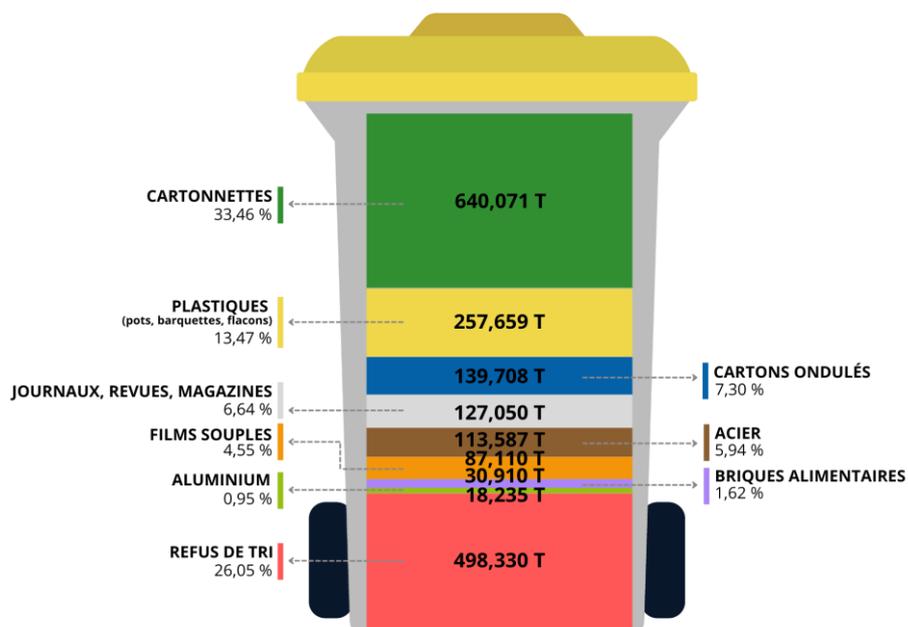
Depuis la mise en place de la redevance incitative en 2015, la production d'ordures ménagères résiduelles diminue. Les performances en matière de tri des déchets sont également en augmentation depuis la mise en place de l'extension des consignes de tri en septembre 2021. La production de verre d'emballage diminue sensiblement.

# Valorisation des déchets collectés en porte-à-porte

## Ordures ménagères



## Collecte sélective



# CARACTERISATIONS

En 2023, Valor'Aisne a réalisé sur son centre de tri d'Urvillers 11 caractérisations des déchets d'emballages ménagers en provenance de la CCPV afin de déterminer le taux de refus annuel. Les prélèvements sont effectués sur les différentes tournées de collecte sélective en fonction de la typologie d'habitat (rural, urbain et collectifs) et au regard des tonnages collectés.

Ces caractérisations permettent donc de déterminer le pourcentage d'erreurs de tri appelées « refus de tri ».

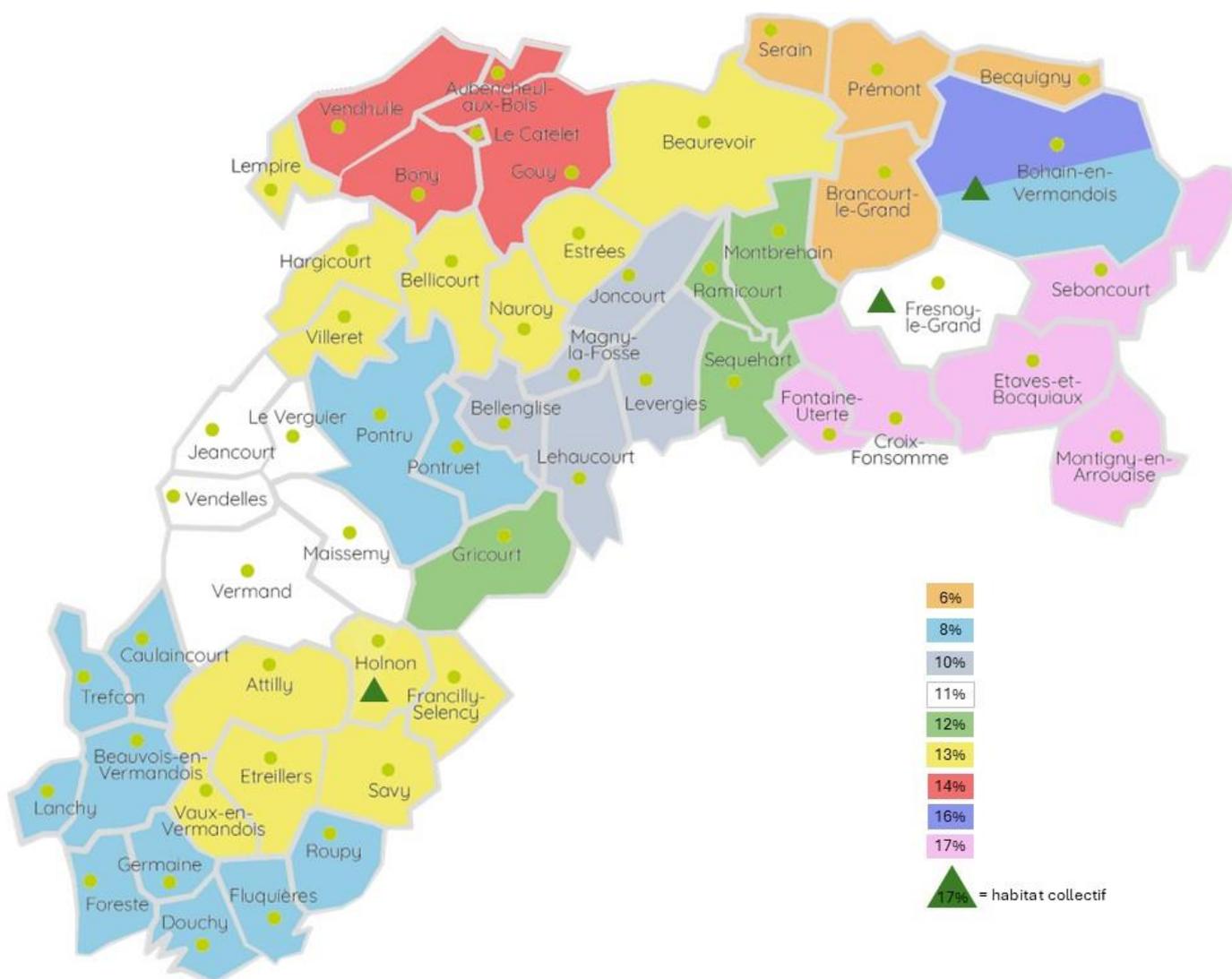
En 2023, le taux de refus en entrée de centre de tri pour la CCPV, déterminé par ces caractérisations, est de 11,02 %. A titre de comparaison, le taux de refus à l'échelle de Valor'Aisne était de 19% en 2023.

Pour différentes raisons (emballages imbriqués, restes alimentaires, cartons trop humides, éléments trop fins process, ...), la quantité de refus en sortie de centre de tri atteint 498,330 tonnes pour la CCPV soit 26,05% du volume total collecté.

Les refus de tri sont traités :

- en valorisation énergétique (incinération) à hauteur de 53,93 %
- en stockage (enfouissement) à hauteur de 46,07%.

## Carte avec taux de refus de tri par commune



# DE LA COLLECTE AU TRAITEMENT

Les ordures ménagères collectées sont transportées par camion au centre de tri et de transfert d'Urvillers. Elles sont ensuite acheminées au centre de stockage des déchets non dangereux situé à Flavigny-le-Grand (52,62%) ou en unité de valorisation énergétique par incinération à Saint-Saulve, Maubeuge et Monthyon (47,38%).



Les déchets d'emballages ménagers recyclables sont livrés au centre de tri d'Urvillers. Ils y sont triés avant d'être envoyés vers les filières de valorisation des différentes matières. Une partie de ces déchets est envoyée vers d'autres centres de tri pour des opérations de sur-tri afin de réaliser une meilleure valorisation matière.



Les prestataires de recyclage sont désignés par la CCPV dans le cadre d'un contrat signé avec CITEO, à savoir :

MATÉRIAUX	PRESTAIRES DE VALORISATION
Acier / Aluminium	Suez
PET clair / PET foncé / PEHD	Suez
Plastiques complexes et films	Citeo repreneur
Emballages liquides alimentaires	Paprec
Carton / Papier	Revipac
Journaux / revues / magazines	Norske Skog Golbey
Verre	Verallia

Certains déchets font aussi l'objet de soutiens de la part d'éco-organismes permettant à la CCPV de disposer d'outils de communication, de traitement à coût zéro ou encore de recettes selon les tonnages collectés.

La liste des partenaires est la suivante :



# DECHETERIES



## Localisations

	Date de création	Localisation	Nombre de bennes à quai
BOHAIN	1995	Route de St-Quentin	10
JONCOURT	2005	Rue des buttes (D71)	9
VERMAND	2010	Route de Marteville	8 + 2 plateformes au sol

→ Du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre

## Horaires

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
BOHAIN	9h – 12h	9h – 12h	9h – 12h	FERMÉE	9h – 12h	9h – 12h	FERMÉE
	13h – 18h	13h – 18h	13h – 18h		13h – 18h	13h – 18h	
JONCOURT	FERMÉE	9h – 12h	FERMÉE				
		13h – 18h					
VERMAND	9h – 12h	9h – 12h	FERMÉE	9h – 12h	9h – 12h	9h – 12h	FERMÉE
	13h – 18h	13h – 18h		13h – 18h	13h – 18h	13h – 18h	

→ Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
BOHAIN	9h30 – 12h	FERMÉE	9h30 – 12h	FERMÉE	9h30 – 12h	9h30 – 12h	FERMÉE
	13h – 17h		13h – 17h		13h – 17h	13h – 17h	
JONCOURT	FERMÉE	9h30 – 12h	FERMÉE	9h30 – 12h	9h30 – 12h	9h30 – 12h	FERMÉE
		13h – 17h		13h – 17h	13h – 17h	13h – 17h	
VERMAND	9h30 – 12h	9h30 – 12h	FERMÉE	9h30 – 12h	FERMÉE	9h30 – 12h	FERMÉE
	13h – 17h	13h – 17h		13h – 17h		13h – 17h	

**LES DERNIÈRES ENTRÉES  
SE FONT 15 MINUTES AVANT  
L'HEURE DE FERMETURE**

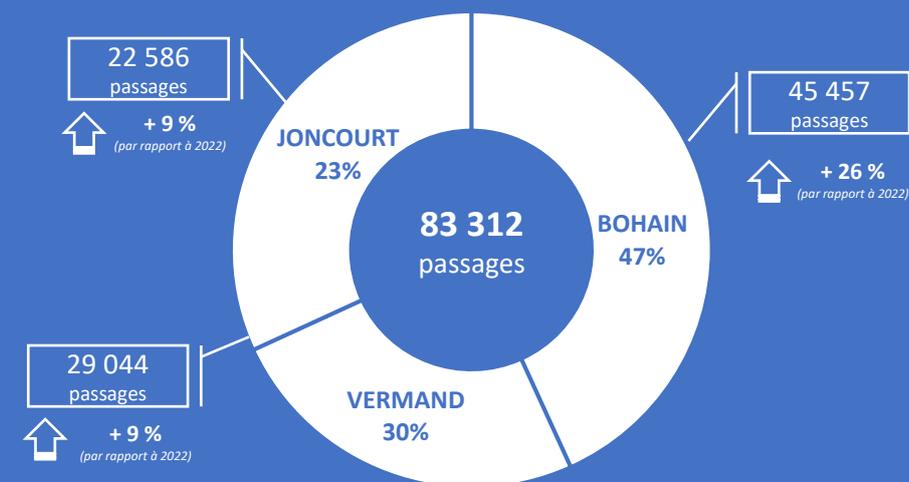
Les déchèteries sont fermées les jours fériés  
Renseignements : **N° Vert 0 800 68 74 73**  
(appel gratuit depuis un poste fixe)

\* sous réserve d'éventuelles modifications

## Déchets acceptés



## RÉPARTITION DES FRÉQUENTATIONS

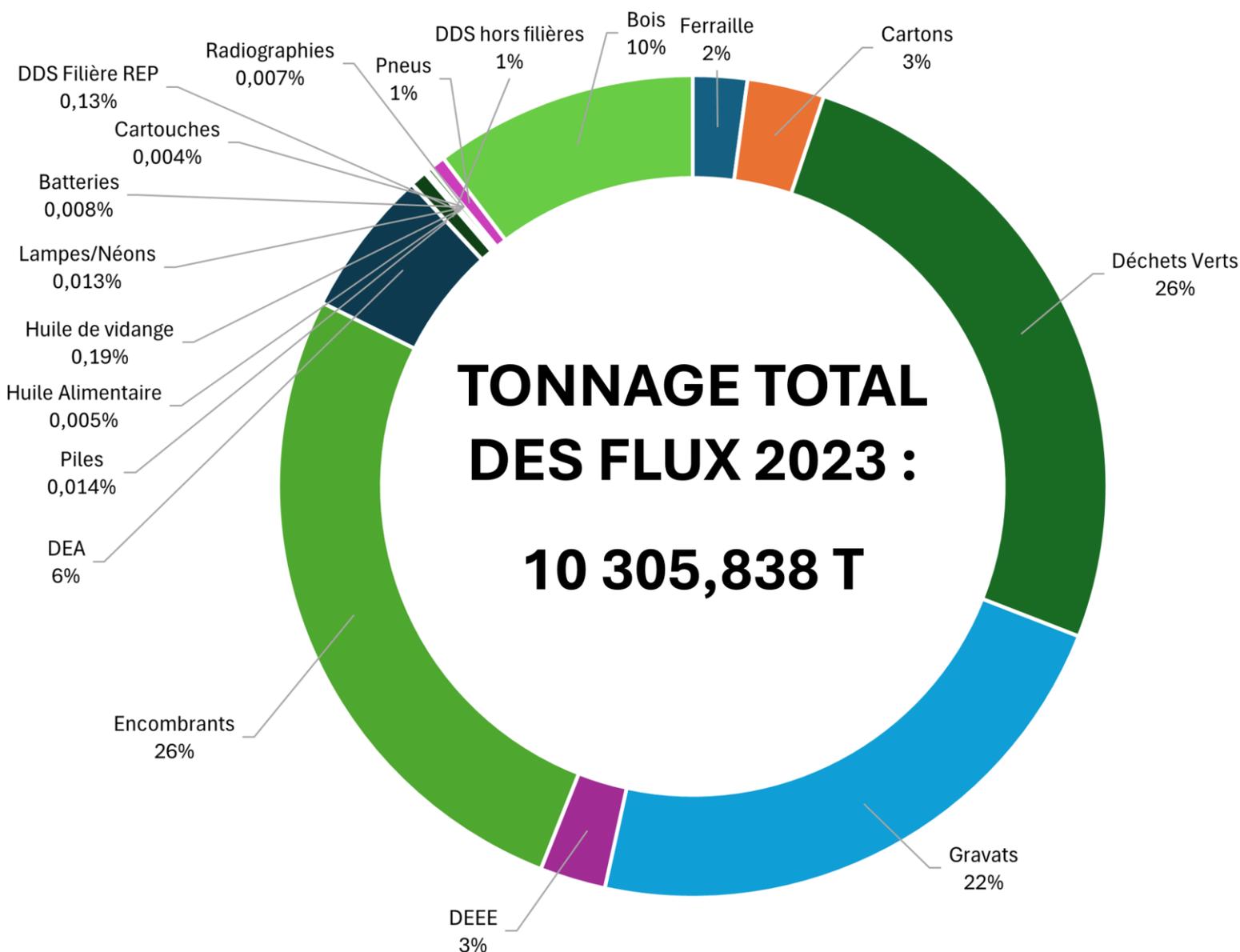


## Tonnages des principaux flux par déchèterie

FLUX	BOHAIN	JONCOURT	VERMAND	TOTAL
Ferraille	70,54	74,460	72,820	217,820
Cartons et papiers	140,120	83,580	86,22	309,920
Déchets Végétaux	637,580	36,760	1986,440	2660,780
Gravats*	849,200	752,700	713,820	2315,720
DEEE	105,502	73,837	85,242	264,581
Encombrants	1380,04	728,680	611,800	2720,520
DEA	189,88	137,84	96,440	594,080
Piles	0,681	0,486	0,319	1,486
DDS hors filières	33,829	26,98	5,901	66,710
DDS Filière REP	0	0	13,483	13,483
Huile Alimentaire	0,180	0,100	0,220	0,500
Huile de vidange	7,650	6,110	5,130	18,890
Lampes/Néons	0,786	0,249	0,281	1,316
Batteries	0	0	0,900	0,900
Cartouches	0,128	0,068	0,254	0,450
Radiographies	0,331	0,224	0,167	0,722
Pneus	29,580	15,05	13,430	58,060
Bois	562,5	290,960	206,440	1059,900
<b>TOTAL</b>				<b>10305,838</b>

\*En raison de leur valorisation en grande partie locale, les bennes de gravats ne sont pas toutes pesées. Les tonnages des bennes non pesées sont en revanche estimés en fonction de leurs densités.

## Répartition des tonnages par flux



## Mise à disposition des bennes aux communes

Sur l'année 2023, la mise à disposition d'une benne de déchets encombrants aux services techniques de Bohain-en-Vermandois a représenté 63,040 t.

## Accès aux professionnels

En 2023, le dépôt de déchets par les professionnels était limité aux flux suivants :

- bois,
- cartons,
- végétaux,
- encombrants,
- ferraille,
- gravats,
- mobilier.

L'accès des professionnels était possible du lundi au jeudi afin de laisser la priorité aux particuliers le week-end.

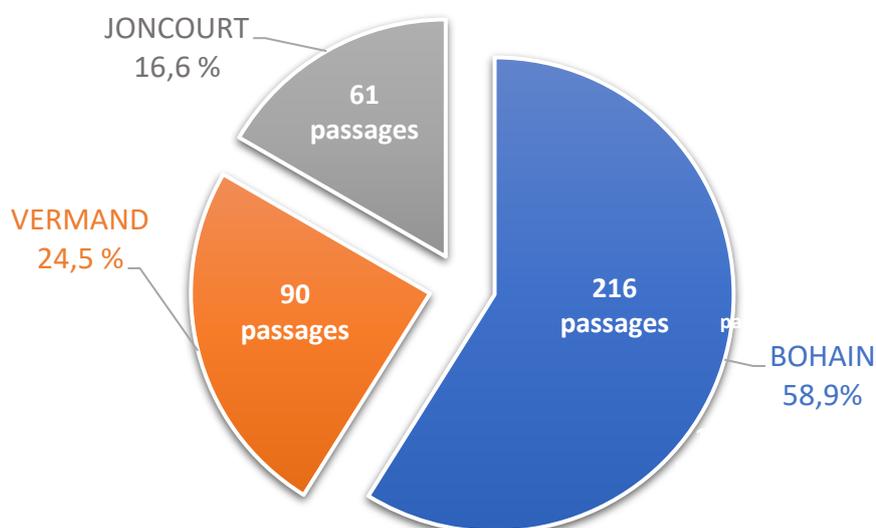
Les accès des professionnels sont facturés au passage en fonction de la taille du véhicule utilisé. Seul l'apport de carton est gratuit.

Les tarifs en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023 sont les suivants :

- fourgons : 30 €,
- grands camions : 50 €.

En 2023, ce sont 367 passages de professionnels qui ont fait l'objet d'une facturation. Ce sont les agents de déchèteries qui remplissent les bons en vue de cette facturation.

## Taux de fréquentation



# BILAN 2023 : DEEE

(Données extraites du bilan annuel d'Ecosystem)

## Chiffres nationaux 2023 d'Eco-system



## Résultats et performances de collecte à l'échelle de Valor'Atisne

**4 293,9**

tonnes de DEEE ménagers collectés



**+4,9%**

par rapport à la collecte 2022



**1 214 225**

appareils électriques et électroniques

=

**8,3**

kg d'appareils/hab/an



**176 160**

lampes

=

**0,3**

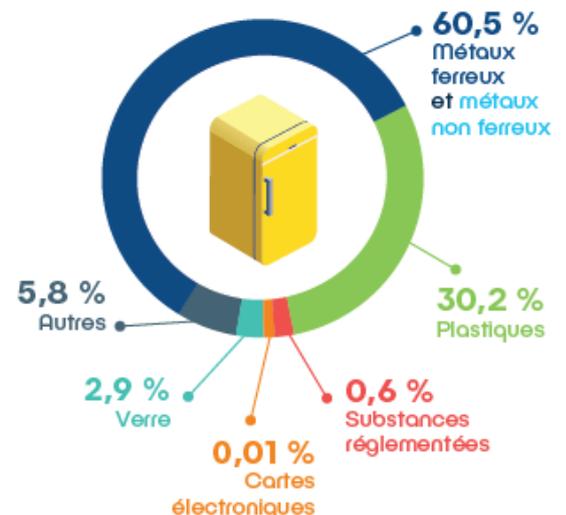
lampes/hab/an



### Notre contribution à la collecte 2023

	2022 (tonnes)	2023 (tonnes)	Progression des flux 2022/2023	Nombre d'objets 2023
GEM HF	1 313,1	1 370,0	+4,3%	25 936
GEM F	777,8	789,8	+1,5%	14 905
ÉCRANS	397,3	404,6	+1,8%	34 236
PAM	1 588,7	1 712,1	+7,8%	1 139 148
LAMPES	16,6	17,3	+4,5%	176 160
<b>TOTAL</b>	<b>4 093,4</b>	<b>4 293,9</b>	<b>+4,9%</b>	<b>1 390 385</b>

### Composition d'un réfrigérateur



## Notre performance de collecte 2023

Valor'Aisne

Performance filière en (kg/hab/an*)	Collectivités territoriales	Distributeurs**	Autres canaux***	TOTAL
Votre département affiche une performance de :	8,3	0,8	1,6	10,8
Votre région affiche une performance de :	6,5	1,5	3,0	11,0
Au niveau national, la performance est de :	6,4	1,8	4,0	12,2

8,3 kg d'appareils/hab/an

0,3 lampes/hab/an



### Performances nationales des collectivités territoriales desservies par Ecosystem

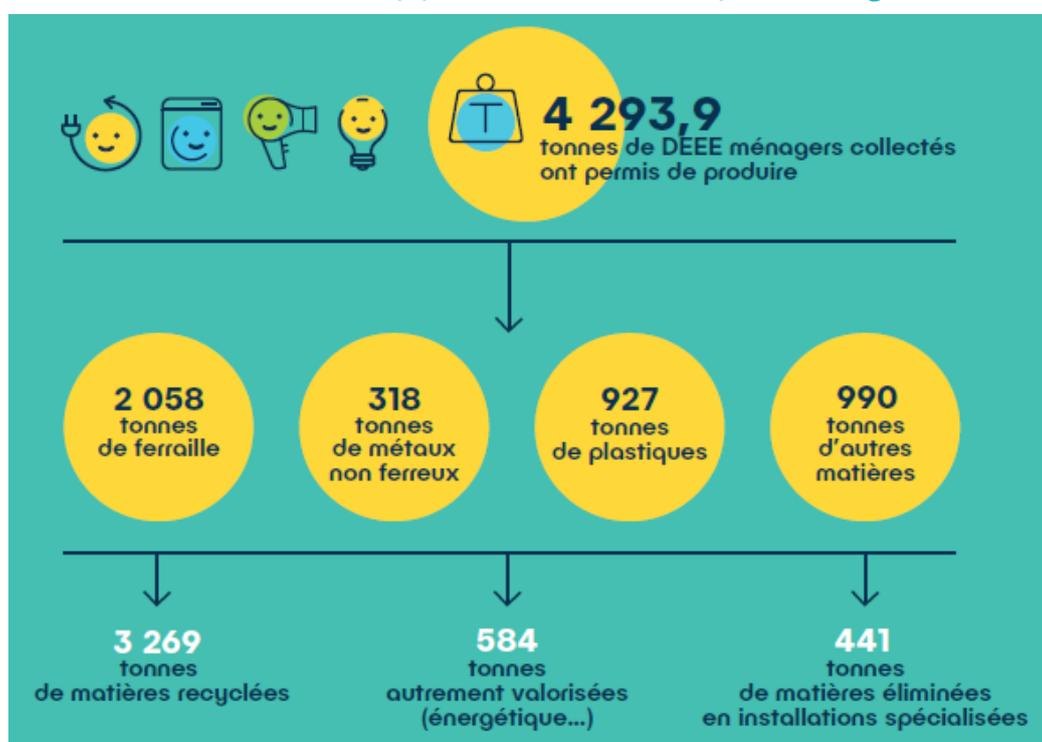
Milieu	Performance 2022	Performance 2023
Rural (< 70 hab/km²)	9,81 kg/ha/an	11,05 kg/ha/an
Semi-urbain (entre 70 et 700 hab/km²)	7,15 kg/ha/an	7,71 kg/ha/an
Urbain (> 700 hab/km²)	2,95 kg/ha/an	3,05 kg/ha/an

### Tableau récapitulatif des soutiens versés par Ecosystem à Valor'Aisne

	Soutiens partie fixe	Soutiens partie variable	Soutiens sûreté du gisement	Sous-total soutiens financiers	Soutiens communication*	Forfait zone de réemploi	Forfait maintenance vidéo-protection
2022	81 180 €	232 823 €	19 981 €	333 984 €	12 000 €	-	2 550
2023	87 000 €	252 674 €	30 252 €	369 926 €	-	-	6 300
Évolution 2022/2023	+7,2%	+8,5%	+51,4%	+10,8%	-	-	+147%

\* Appareils DEEE et lampes.

## Bilan des matières des appareils et lampes recyclés

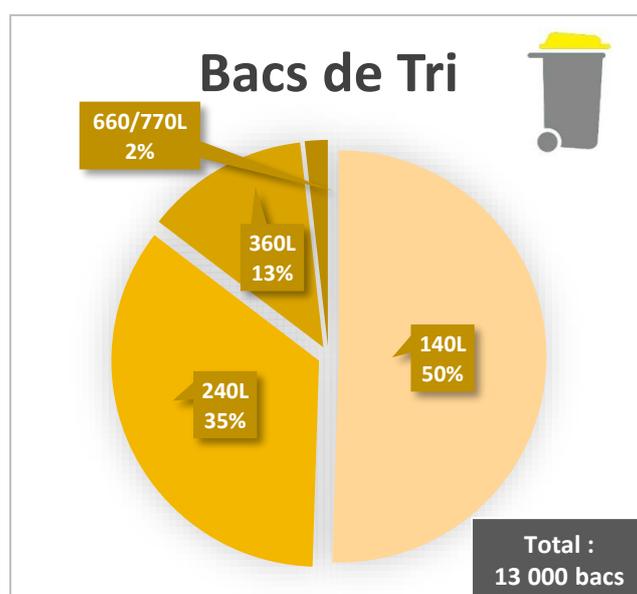
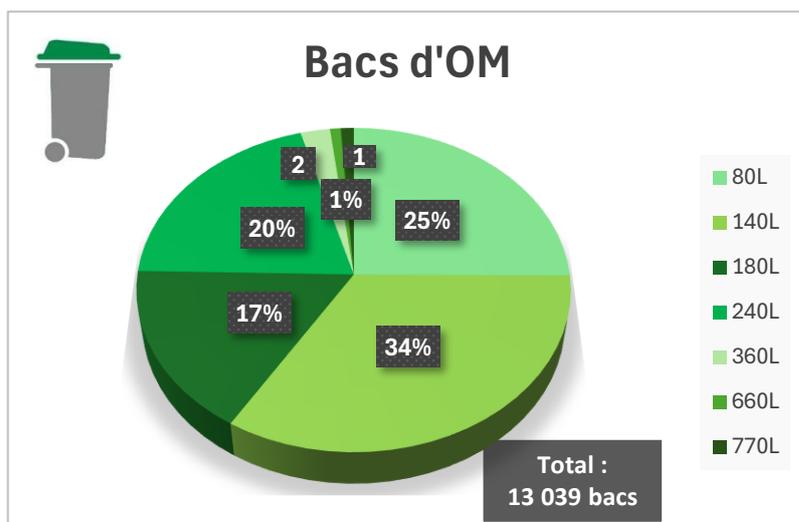


# PRE-COLLECTE

L'instauration de la redevance incitative a nécessité la mise en place de bacs d'ordures ménagères et recyclables auprès de chaque foyer du territoire mais aussi des administrations et des commerçants.

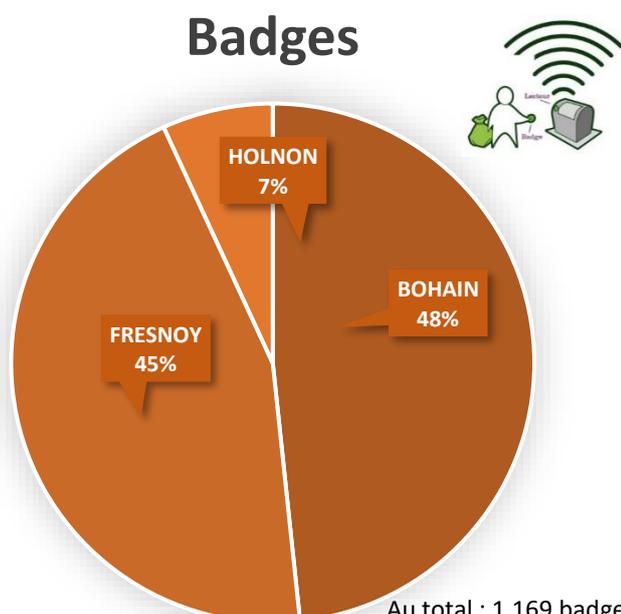
Un agent à temps plein est dédié à la livraison des bacs pour les nouveaux arrivants et assure les retraits lors des déménagements, des changements de volume et les réparations. Depuis l'installations de points d'apport volontaire pour l'habitat collectif, il gère également la distribution et la reprise des badges d'accès.

## Nombre de bacs et badges en service



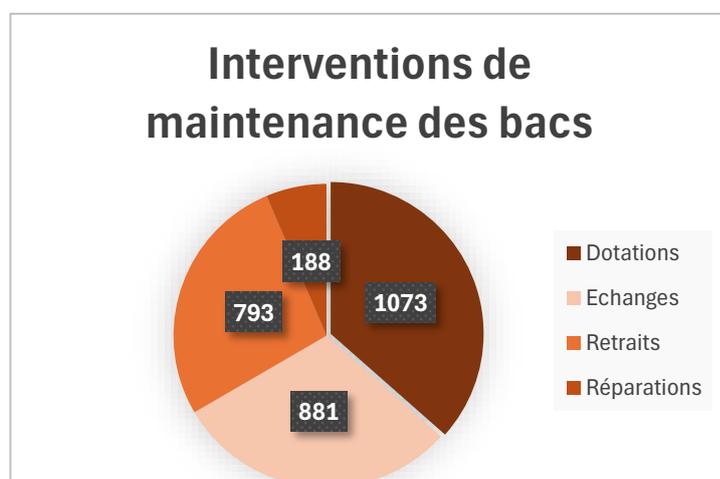
Au total : 26 039 bacs en service sur le territoire dont 793 équipés de verrou/drapeau.

## Badges



## Interventions

(Dotations/retraits/échanges/réparations)



# ACTIONS

## Le compostage

Depuis 2014, la CCPV mets à disposition des composteurs à prix réduit dans l'objectif d'aider les usagers à réduire leur quantité de déchets.



## Le stop-pub

Un stock de 3000 exemplaires de « STOP-PUB » a été offert par le ministère de la transition écologique et solidaire dans l'objectif de réduire la quantité de pubs déposées dans les boîtes aux lettres.

Ils sont donnés à tous les usagers emménageant sur notre territoire.



## Relai de l'opération « Hauts de France Propres »

Chaque année, le service déchets ménagers de la CCPV participe à l'évènement régional « Hauts-de-France Propres » dans l'optique de nettoyer la nature. Sa mission étant d'être le médiateur entre les organisateurs de l'évènement et les communes participantes. La CCPV assure la collecte de ces déchets et en supporte les coûts.



## Distribution du magazine spécial déchets ménagers

La Communauté a distribué aux habitants de la communauté de commune du pays du vermandois un « **MAG déchets** ». Il permet aux habitants de s'informer de l'actualité du service (création d'une nouvelle déchèterie, nouvelle opération de distribution des composteurs ... ).



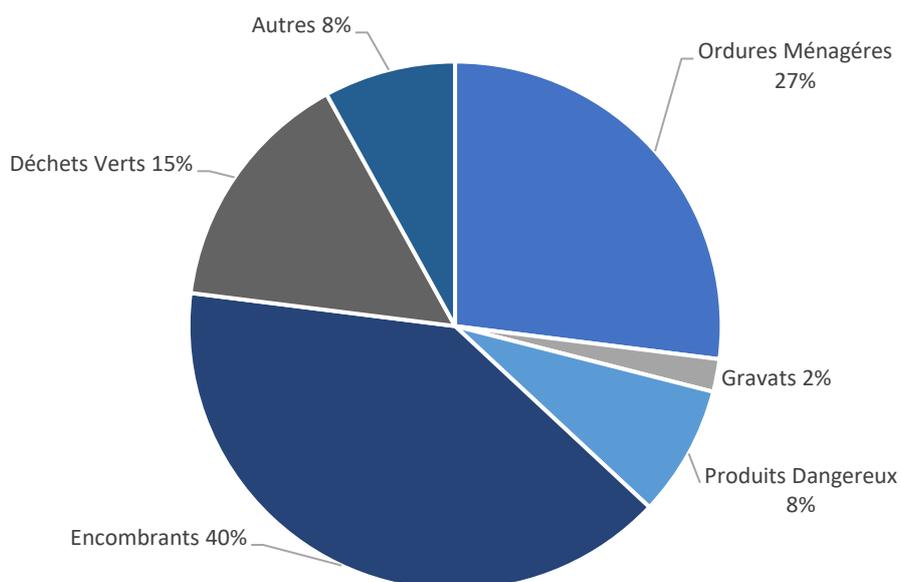
# Interventions de la police rurale



La communauté de Communes du Pays du Vermandois a recruté deux gardes champêtres. Leur mission principale concerne la police de l'environnement.

Dans le cadre de leurs missions, ils ont répertorié 60 dépôts sauvages dont 7 de matières dites « dangereuses » en 2023.

## Type de déchets retrouvés dans les dépôts sauvages en 2023



# BILAN FINANCIER

## DU SERVICE DECHETS MENAGERS

### Les recettes du service

Le financement du service est assuré par 4 catégories de recettes :

- La contribution des usagers par le biais de la redevance
- Les soutiens des éco-organismes
- La vente des matériaux
- Les autres recettes

### La REOMI

La CCPV a choisi comme mode de financement pour le service la « Redevance d'Enlèvements des Ordures Ménagères Incitative » (REOMI) afin d'appliquer le principe du « pollueur/payeur ». Les usagers paient en fonction de la quantité de déchets éliminés produite par leur foyer. Une part fixe est prédéterminée afin de garantir un financement minimum pour le fonctionnement du service. La part variable se détermine en fonction du nombre de levées du bac d'ordures ménagères.

		Tarif Unitaire TTC (€)	Tarif final TT(€)
Part Fixe	Abonnement unique au service public pour tous les redevables	39,60	39,60
	Abonnement proportionnel au volume du bac	0,623	0,623 x le volume du bac
	10 levées comptabilisées	0,0226	10 x 0,0226 x le volume du bac
Part Variable	Entre 11 et 26 levées	0,0452	0,0452 x nombre de levées x volume du bac
	Au-delà de 26 levées	0,0653	0,0653 x nombre de levées x volume du bac

La grille tarifaire des particuliers a été transposée pour l'habitat collectif équipé de colonnes enterrées et aériennes :

Nombre de pers. Au foyer	1	2	3	4	5	6 et +
Nombre d'ouvertures incluses dans la part fixe	20	35	45	60		90

Total de la part fixe en fonction du nombre de personne(s) par foyer :

Nombre de pers. Au foyer	1	2	3	4	5	6 et +
Part Fixe	107,52€	158,46 €	192,42 €	243,36€		345,24 €

Une grille tarifaire particulière a également été calculée pour les résidences secondaires : la part fixe est la même que pour les particuliers, mais ils n'ont pas de levées incluses. Seul le nombre réel de levées est facturé.

Le montant de cette redevance en 2023, dégrèvement et refacturation sur les années antérieures compris, s'est élevé à **2 758 074 €**.

# Les soutiens des éco-organismes

## CITEO

L'éco-organisme a pour mission de soutenir les collectivités locales dans la gestion des emballages recyclables et le tri de manière générale. Dans le cadre de notre contrat, CITEO a versé en 2023 à la CCPV un montant total de **587 921 €**.

## OCAD3E

OCAD3E soutient financièrement la CCPV dans la collecte et le recyclage de l'ensemble des équipements électriques et électroniques récupérés en déchèteries. Le montant des versements en 2023 est de **20 807 €**.

## Éco-mobilier

Eco-mobilier est un nouvel éco-organisme qui soutient financièrement la CCPV pour la collecte de mobilier qu'ils soient en bois, en plastique ou en métal dans nos déchèteries. Les bennes mises à disposition pour cet usage permettent de recycler de nombreux matériaux et d'éviter leur enfouissement (matelas, sommiers, salon de jardin, etc.). Le montant des versements pour l'année 2023 s'élèvent à **9 368 €**.

# Les ventes de matériaux

Les ventes des matériaux issus des collectes sélectives, représentent la somme de **239 809€** pour l'année 2023.

La répartition est la suivante:

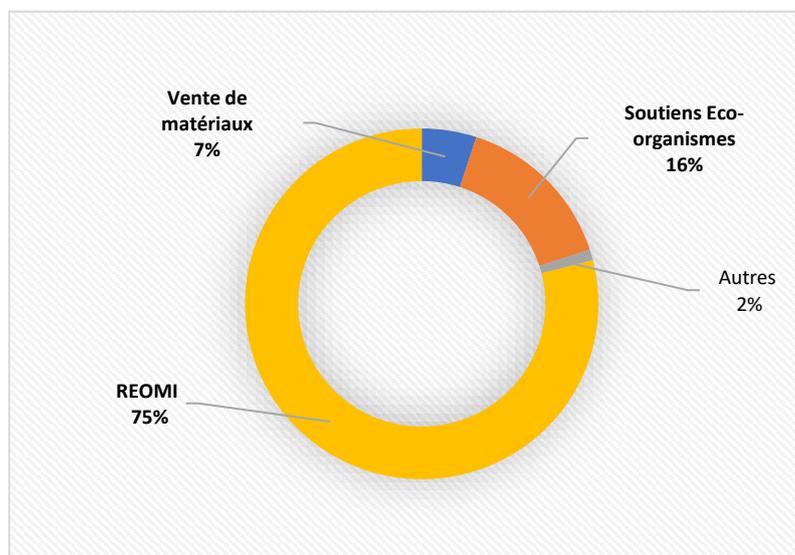
€40 000

MATIÈRES	MONTANT TTC (€)
Cartons issus des déchèteries	17 752 €
Ferrailles issues des déchèteries	45 557 €
Papier 1.11	27 516 €
PCNC 5.02	25 406€
Aluminium	9 944 €
Plastiques	59 170 €
Acier	16 770 €
Verre	36 734 €
Batteries	960 €
<b>TOTAL:</b>	<b>239 809 €</b>



### Les autres recettes:

- Mise à disposition de bennes aux communes : 9 361 €
- Accès des professionnels en déchèteries : 14 770 €



## Bilan des recettes du service

Type de recette	Détails des recettes	Montant TTC (€)	Montant total par type de recette (€)	Proportions	Montant global TTC (€)
REOMI	Redevance déchets	2 758 074 €	2 758 074 €	75,73 %	884 340 €
Soutiens Eco-organismes	CITEO	587 921 €	618 096 €	16,97 %	
	Eco-mobilier	9 368 €			
	OCAD3E	20 807 €			
Vente des matériaux	Vente des recyclables	239 809 €	239 809 €	6,58 %	
Autres recettes	Accès déchèteries, mise à disposition des bennes, ...	24 131 €	24 131 €	0,66 %	
	Vente de bacs plastique réformés / Vente de bennes réformées	2 304 €	2 304 €	0,06 %	

Ainsi, en 2023 les recettes de la CCPV en matière de gestion des déchets s'élèvent à 117,20 €/hab/an.

# Charges de fonctionnement

Les dépenses liées aux déchets ménagers se décomposent en deux grandes catégories et se répartissent par flux.

Toutes ces charges sont présentées en H.T pour pouvoir être comparées dans le temps sans incidence de TVA.

1<sup>ère</sup> Catégorie : les charges fonctionnelles qui comprennent :

- les charges de structure,
- les charges de communication.

2<sup>ème</sup> Catégorie : les charges techniques qui comprennent :

- Les charges de pré-collecte,
- Les charges de collecte,
- Les charges de transfert et de transport,
- Les charges de traitement des déchets non dangereux,
- Les charges d'enlèvement et de traitement des déchets dangereux.

## Charges fonctionnelles :

**Les charges de structure** : elles correspondent aux frais de fonctionnement de la structure. Elles comprennent les charges de personnel administratif, les fournitures administratives, les frais de fonctionnement de la structure (eau électricité, téléphone assurance..), l'indemnité des élus, les charges spécifiques à la gestion de la redevance incitative ainsi que la part des frais généraux de la collectivité qui contribuent au fonctionnement du service déchets.

Point particulier des déchèteries, les frais ne concernant que les frais de personnel, les frais de fonctionnement sont repris en frais de collecte donc en charges techniques.

**Les charges de Communication** : elles comprennent l'ensemble des opérations initiées par la collectivité pour faire connaître le service. Elles recouvrent l'ensemble des opérations de sensibilisation, d'animation, d'information ou de communication.

FLUX DE DECHETS (€ HT)									
	Ordures Ménagères Résiduelles en Porte_à-porte	Ordures Ménagères Résiduelles en Apport Volontaire	Verre	Recyclables secs hors verres en porte à porte	Recyclables secs hors verres en apport volontaire	Déchèteries	Déchets des collectivités	Décharge	Total
Charges de structure	72 409 €	11 395 €	5 532 €	69 442 €	5 617 €	103 230 €	744 €	3 659 €	272 028 €
Communication	4 701 €	- €	- €	10 131 €	9 523 €	23 804 €	- €	- €	48 217 €

# Charges techniques

**Les Frais de pré-collecte** : correspondent à l'ensemble des opérations d'évacuation des déchets depuis leur lieu de production jusqu'au lieu de prise en charge par le service collecte. Concernent donc tout ce qui est lié à la gestion des contenants (acquisitions et amortissement des bacs, des points d'apport volontaires, prestation de location de bacs, entretien, lavage et réparation des bacs).

**Les frais de collecte** : rassemblent l'ensemble des opérations consistant à enlever les déchets et les acheminer vers un centre de transfert ou de traitement. Concernent donc les charges liées au fonctionnement des véhicules de collecte (carburant et autres fournitures, assurances, entretien et réparation, amortissement et intérêt d'emprunt..) et à la mobilisation des moyens humains correspondant. En déchèterie, correspondent aux déchets de haut de quai.

Point particulier des déchèteries, on entend par collecte l'ensemble des charges liées à la surveillance des sites, aux dépenses courantes de fonctionnement (eau, électricité, consommables divers, assurances...) et d'entretien du site, aux charges d'amortissement et aux intérêts d'emprunt.

**Les frais de transfert/transport** : correspondent aux frais de transport des déchets qui ont été collectés afin d'optimiser le transport. A titre d'exemple reprend tous les frais engendrés par la location, l'achat et l'amortissement des bennes de déchèteries ainsi que les camions qui transfèrent les déchets de déchèteries au point de traitement en régie ainsi que les sommes versées aux prestataires.

**Les frais de traitement des déchets non dangereux** : regroupent l'ensemble des charges liées au traitement des déchets à partir de leur entrée dans l'installation de traitement et la gestion des refus. Elles correspondent donc à la contribution versée à VALOR' AISNE. A cela s'ajoute les frais de traitement des encombrants, des déchets végétaux, des gravats, du bois et du contenu des bennes mises à disposition des collectivités, ainsi que des frais de contrôle et d'amortissement de la décharge.

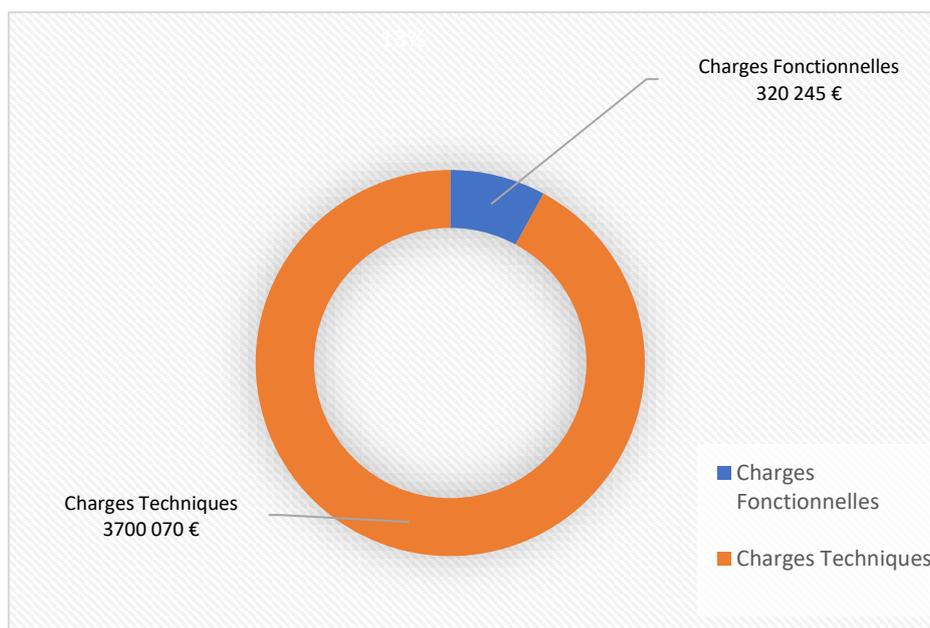
**Les frais d'enlèvement et de traitement des déchets dangereux** : correspondent aux frais de collecte et de traitement des déchets dangereux accueillis en déchèterie.

FLUX DE DECHETS (€ HT)									
	Ordures Ménagères Résiduelles en Porte-à-porte	Ordures Ménagères Résiduelles en apport Volontaire	Verre	Recyclables secs hors verre en porte-à-porte	Recyclables secs hors verre en apport volontaire	Déchèteries	Déchets des collectivités	Décharge	Total
Pré-collecte	31 058 €	23 166 €	22 255 €	31 058 €	23 166 €	- €	- €	- €	130 701 €
Collecte	355 128 €	39 184 €	52 994 €	390 704 €	22 081 €	431 852 €	761 €	- €	1 292 704 €
Transfert / Transport	77 593 €	12 007 €	- €	71 153 €	4 240 €	348 061 €	- €	- €	513 055 €
Traitement des déchets non dangereux	- €	- €	- €	451 619 €	451 619 €	579 951 €	9 361 €	49 770 €	117 616 €
Traitement des déchets non dangereux valorisés en incinération	521 112 €	80 638 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	601 750 €
Enlèvement et traitement déchets dangereux	- €	- €	- €	- €	- €	44 244 €	- €	- €	44 244 €

# Bilan des charges du service

Type de charges	Détail des charges	Montant H.T (€)	Montant total par type de charges (€)	%	Montant global TT (€)
Charges Fonctionnelles	Charges de structure	272 028 €	320 245 €	7,96 %	4 020 315 €
	Communication	48 217 €			
Charges Techniques	Pré-collecte	130 701 €	3 700 070 €	92,04 %	
	Collecte	1 292 704 €			
	Transfert/Transport	513 055 €			
	Traitement des déchets non dangereux	1 117 616 €			
	Traitement des déchets non dangereux valorisés en incinération	601 750 €			
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	44 244 €				

Ainsi en 2023, la gestion des déchets de la CCPV a représenté un coût de **129,36 €/hab.**



# Investissements (€ HT)

## Déchèteries

Travaux	Coût	
Nouvelle déchèterie de BOHAIN (Maîtrise d'œuvre)	1 792 353 €	1 792 353 €

## Véhicules

Annonce pour porteur	864 €
----------------------	-------

## Conteneurisation

Conteneurs R.I	50 300 €
----------------	----------

Remboursement emprunt	79 672 €
-----------------------	----------

## Autres matériels

Souffleurs	1 291 €	195 557 €
Bacs de rétention	1 946 €	
Chariot télescopique	90 704 €	
Cuve à huile	6 360 €	
Bennes renforcées	95 256 €	

<b>TOTAL INVESTISSEMENTS Hors opérations d'ordre</b>	<b>2 118 746 €</b>
--	--------------------

Les recettes d'investissement sont composées de subventions dans le cadre de la DETR, d'un emprunt, de fonds de compensation de TVA et de fonds de la Communauté de Communes : **2 118 746 €**

# Annexe 1 : Le chantier de la nouvelle déchèterie intercommunale

En 2023 la CCPV a entamé le démarrage des travaux d'un projet structurant d'une valeur de 2 334 354 € pour la construction d'une nouvelle déchèterie intercommunale à Bohain-en-Vermandois, sur une superficie de 21 000 m<sup>2</sup>.

Subventions (Etat et département)	670 433 €
Reste à charge de la CCPV	1 663 921 €

## LES TRAVAUX

20  
mois e travaux  
(Démarrage en juin 2022)



25  
Entreprises intervenues  
sur le chantier  
(76% sont locales)

52  
Réunion de  
chantier en 2023

Construite dans la zone du Moulin Mayeux à Bohain-en-Vermandois, la nouvelle déchèterie intercommunale verra bientôt le jour et remplacera l'ancien site devenu obsolète.  
Cet équipement assurera une sécurité maximum aux agents, comme aux usagers. Il viendra compléter l'offre déjà en place à Joncourt et à Vermand.

### Ce qu'il faut retenir

D'une superficie aménagée de 21 000 m<sup>2</sup>, la déchèterie est conçue pour permettre une circulation fluide. Une voie est consacrée au passage des particuliers et des artisans. Un autre accès est réservé aux repreneurs des bennes. Les professionnels passeront par un pont bascule qui permettra d'obtenir des données chiffrées sur le poids des déchets collectés.

Un contrôle d'accès automatisé permettra de réserver l'entrée à la déchèterie uniquement aux personnes résidentes du territoire du Vermandois. Pour cela, vous serez invités prochainement à vous créer un compte utilisateur. Un panneau lumineux permettra d'informer les usagers en temps réel.

### Le site est composé de 3 zones

- Une zone couverte pour les déchets stockés sous abris tels que l'électroménager, les huiles, les déchets dangereux, etc.
- Une zone de déchargement sur une plateforme pour les gravats et les déchets végétaux.
- Une zone de 12 bennes à quai pour les différents flux de déchets (encombrants, bois, mobilier, métaux...)

L'ouverture de la nouvelle déchèterie de Bohain-en-Vermandois est prévue dans le courant de l'été. Comme aujourd'hui, l'accès sera payant pour les professionnels et gratuit pour les particuliers.

### Les objectifs de ce nouvel équipement

- Améliorer la disponibilité des agents pour vous accompagner et vous renseigner.
- Renforcer le contrôle relatif à la provenance des déchets.
- Améliorer le tri et accentuer la valorisation ainsi que le recyclage des déchets déposés.

Les modalités pratiques (horaires, déchets acceptés, plan d'accès...) seront communiquées prochainement.

🚧	DÉBUT DES TRAVAUX : le 7 juin 2022
	FIN DES TRAVAUX : été 2023 (prévisionnel)
	INVESTISSEMENT : 1 663 921 € HT
+	SUBVENTIONS : 670 433 € HT
⊖	COÛT TOTAL DES TRAVAUX : 2 334 354 € HT

Inauguration  
en mars 2024

# MAINTENANT TOUS LES EMBALLAGES & PAPIERS

## se trient !



Bouteilles & flacons en plastique



 Pour gagner de la place, pensez à aplatir vos bouteilles !

Emballages métalliques



Cartons & briques alimentaires



Tous les papiers, journaux, magazines



## LES NOUVEAUX !

+ Pots et barquettes en plastique



+ Boîtes et tubes en plastique



+ Sacs, sachets et films en plastique



+ Petits emballages métalliques



[www.cc-vermandois.com](http://www.cc-vermandois.com)



Un doute, une question, appelez le

 N° Vert 0 800 68 74 73

(appel gratuit depuis un poste fixe)

 [ccvermandois](https://www.facebook.com/ccvermandois)

# Annexe 2 : Les consignes de tri

## le MÉMO TRI

### LES EMBALLAGES EN VERRE

Bouteilles, pots et bocaux



### LES DÉCHETS COMPOSTABLES

Epluchures, marc de café, sachets de thé, déchets verts...



### LES DÉCHÈTERIES

Mobilier, déchets d'équipements électriques et électroniques, déchets chimiques, lampes et néons, déchets verts, gravats, bois...



### LES TEXTILES

Vêtements, linge de maison, chaussures...



Tous les TLC usagés (Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures) peuvent être rapportés pour être valorisés, quel que soit leur état, même abîmés. **Ils doivent être placés propres et secs dans un sac fermé et les chaussures liées par paire.**

### LES DÉCHETS À JETER

Produits d'hygiène (couches, serviettes hygiéniques, lingettes...), masques, éponges, cintres...



écomobilier

Re\_fashion

ecosystem  
recycler c'est protéger

ECO  
DDS  
100% Recyclé  
à partir de verre

# Annexe 3 : Le compostage

**CE QUE VOUS POUVEZ METTRE DANS VOTRE COMPOSTEUR**



**DÉCHETS DE JARDIN**

▼

Tontes de pelouses (en petite quantité)

Tailles de haies (en petites quantités)

Branchages (de petite taille ou broyés)

Feuilles mortes (en petite quantité ou broyées)

Mauvaises herbes (non montées en graine)

Fanes de légumes

Pailles, foin, écorces d'arbre (broyées).

**DÉCHETS DE CUISINE**

▼

Epluchures de fruits et/ou de légumes

Restes de fruits pourris ou cuits

Marc de café et filtres, sachets de thé

Restes de repas (légumes, pâtes, riz, pain...)

Coquilles d'œufs concassées.

**DÉCHETS NON ALIMENTAIRES**

▼

Flours fanées

Sciure et copeaux de bois non traités

Cendres de bois refroidies

Essuie-tout, serviettes, mouchoirs en papier

Papier journal.



Communauté de Communes du Pays du Vermandois

N° Vert 0 800 68 74 73

www.cc-vermandois.com






**CE QUE VOUS NE DEVEZ PAS METTRE DANS VOTRE COMPOSTEUR**



**DÉCHETS DE JARDIN**

▼

Déchets de jardin traités chimiquement

Déchets végétaux trop grossiers (Ø > à 2-3 cm)

Plantes malades

Mauvaises herbes montées en graines

Coupes de thuya, de résineux et feuilles vernissées

Terre, gravier, sable, cailloux.

**DÉCHETS DE CUISINE**

▼

Restes de viande et de poisson (pour éviter odeurs et rongeurs)

Os et arêtes (ou en petite quantité)

Coquilles d'huîtres et de moules

Produits laitiers

Huile de friture (ou en petite quantité)

Noyaux, coques de noix et de noisettes (ou en petite quantité).

**DÉCHETS MÉNAGERS NON ALIMENTAIRES**

▼

Excréments d'animaux domestiques, litières souillées

Poussières d'aspirateur, balayures, mégots

Produits chimiques

Gravats, plâtres, cigarettes

Charbon de barbecue, couches-culottes, déchets médicaux

Papiers imprimés en couleurs : (prospectus, publicités).



Communauté de Communes du Pays du Vermandois

N° Vert 0 800 68 74 73

www.cc-vermandois.com







Flashez-moi pour découvrir le guide compostage de l'Aisne !



**Communauté de Communes  
du Pays du Vermandois**

# RAPPORT DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 2023



**▶ N° Vert 0 800 68 74 73**

*(appel gratuit depuis un poste fixe)*

## ADRESSE ET COORDONNÉES

Communauté de Communes du Pays du Vermandois  
Hameau de Riqueval • RD 1044 • 02420 BELLICOURT

 03 23 09 50 51  03 23 09 57 07

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30